

Annexe : Plan de gestion des soins à apporter à un animal d'assistance

Ces renseignements sont recueillis conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*. Toute question au sujet de cette collecte devrait être adressée à la direction générale de la DSFM au 204-878-9399.

Nom de l'école : _____

1. Membre du personnel responsable de s'occuper de l'animal : _____

Suppléant : _____

Nota – Dans la mesure du possible, ces responsabilités devraient être assumées par l'élève comme à la maison. Dans le cas où l'élève ne peut les assumer, celles-ci reviennent à un membre du personnel de l'école. Ces responsabilités sont notamment de nourrir et de faire boire l'animal d'assistance, de l'amener faire ses « besoins », de le surveiller pendant les périodes de repos et d'enlever et de jeter immédiatement les déjections animales de façon sécuritaire et écologique.

2. Eau : (p. ex., fourniture et nettoyage d'un bol d'eau, etc.)

3. « Besoins » de l'animal (p. ex., fréquence, lieu désigné, élimination, etc.)

4. Autres points à considérer :

4.1 Périodes de repos à l'extérieur du « lieu de travail » (s'il y a lieu)

4.2 Considérations spéciales liées au temps qu'il fait (s'il y a lieu)

4.3 Transport scolaire (s'il y a lieu)

4.4 Autre

5. La documentation officielle indique que l'animal d'assistance :

- est vacciné chaque année;
- a un permis municipal;
- est en bonne santé et peut se rendre à l'école.

Ces renseignements doivent être mis à jour tous les ans.

Signature de la direction d'école : _____ Date : _____

Signature du (des) parent(s)/tuteur(s) : _____ Date : _____